L'agriculture en gouvernance locale : communes, intercommunalités et territoires agriurbains.

Réseau des territoires agriurbains IDF

Paris, 20 septembre 2012

xavier.guiomar@agroparistech.fr

UMR SADAPT

L'agriculture dans une gouvernance locale tripartite des territoires et de l'alimentation

Agriculture : des espaces, des entreprises, des milieux, des paysages, des produits, un patrimoine, un bien commun.
Quels médiateurs, initiateurs, animateurs de projets pour le territoire ?
Quelles priorités partagées ?

L'agriculture dans une gouvernance locale tripartite des territoires et de l'alimentation

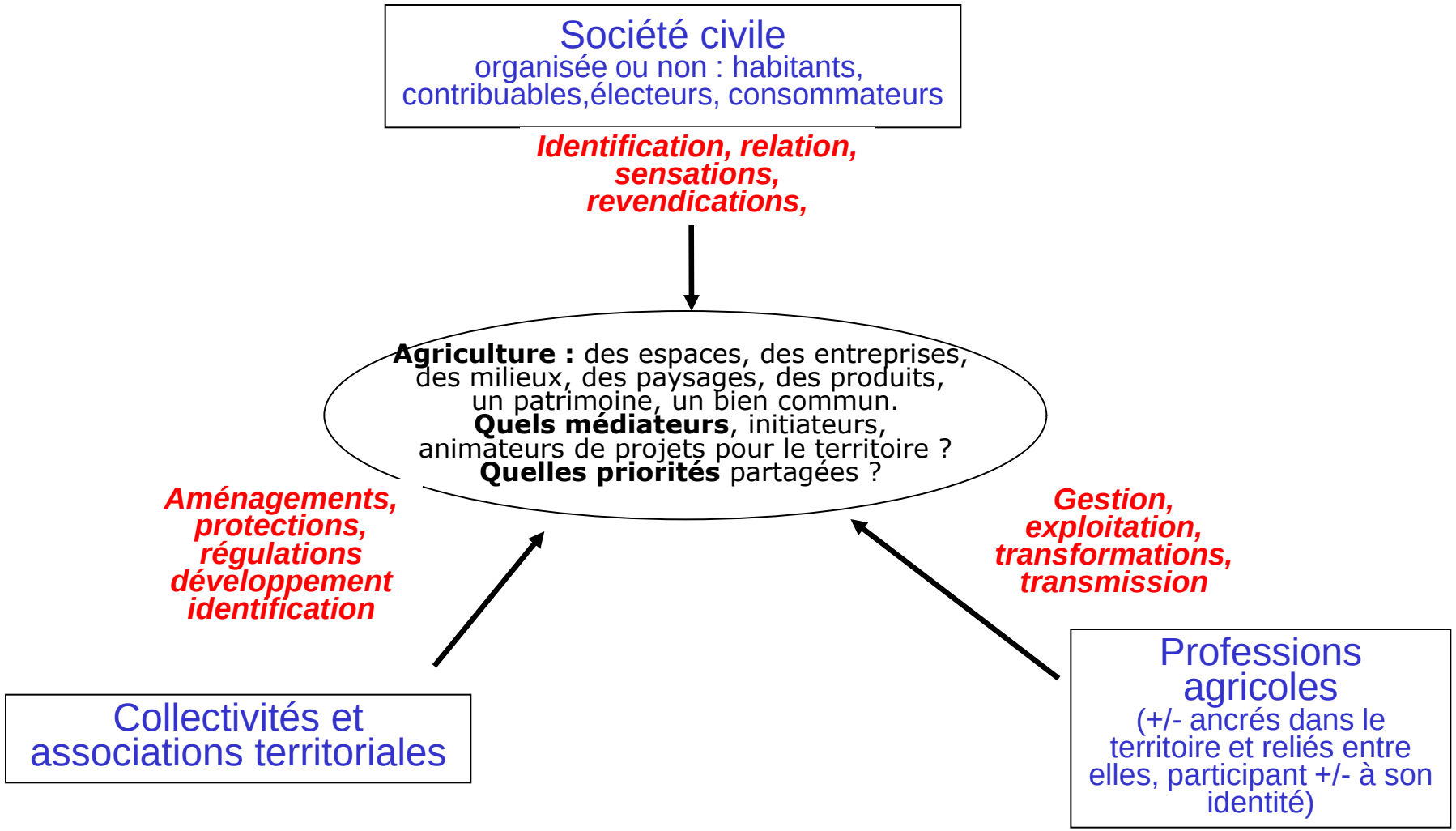
Société civile
organisée ou non : habitants, contribuables,électeurs, consommateurs
Identification, relation, sensations, revendications,
Agriculture : des espaces, des entreprises, des milieux, des paysages, des produits, un patrimoine, un bien commun.
Quels médiateurs, initiateurs, animateurs de projets pour le territoire ?
Quelles priorités partagées ?
Aménagements, protections, régulations développement identification
Gestion, exploitation, transformations, transmission
Collectivités et associations territoriales
Professions agricoles
(+/- ancrés dans le territoire et reliés entre elles, participant +/- à son identité)

L'agriculture dans une gouvernance locale tripartite des territoires et de l'alimentation

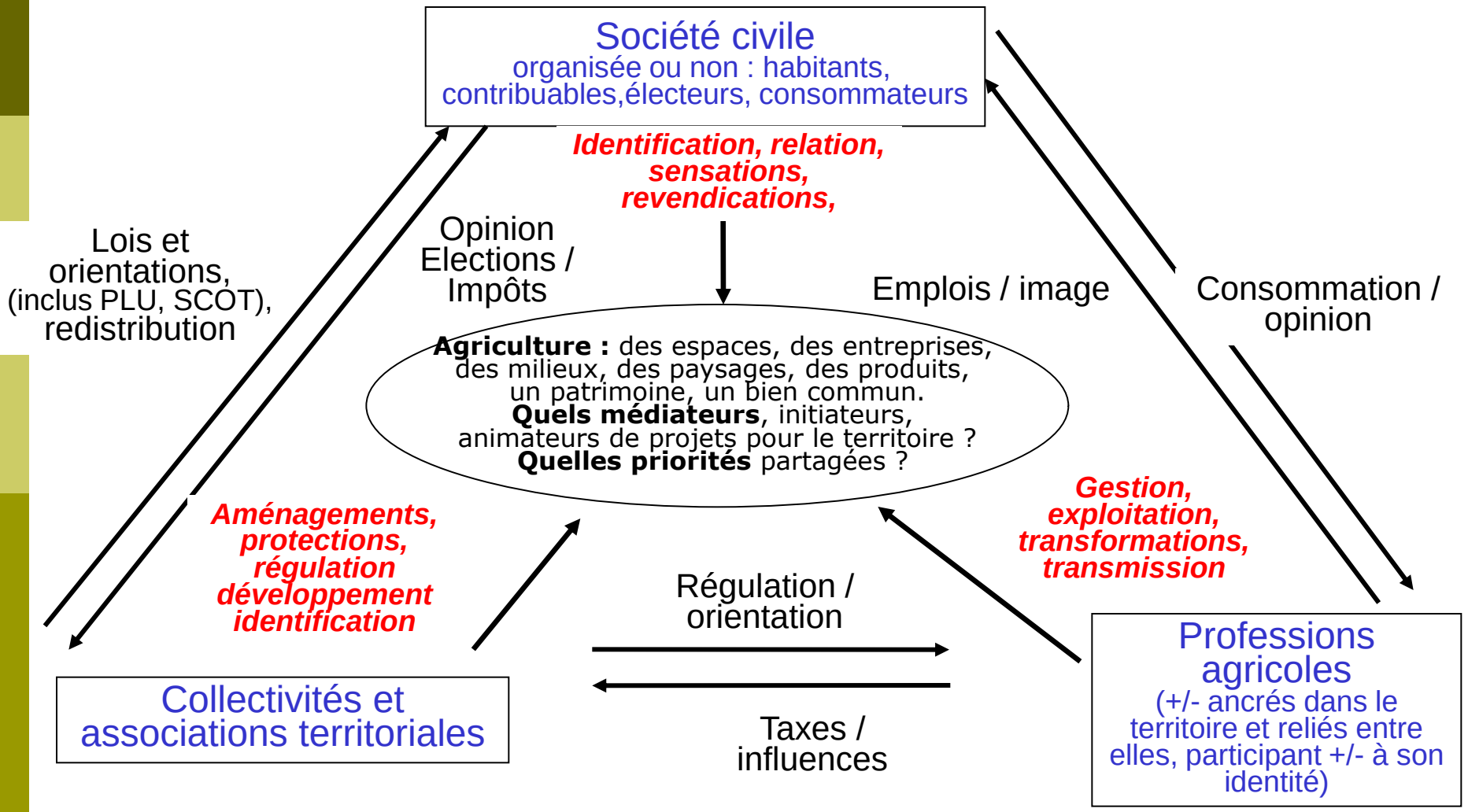
Société civile
organisée ou non : habitants, contribuables,électeurs, consommateurs
Identification, relation, sensations, revendications,
Opinion
Elections / Impôts
Lois et orientations, (inclus PLU, SCOT), redistribution
Emplois / image
Consommation / opinion
Agriculture : des espaces, des entreprises, des milieux, des paysages, des produits, un patrimoine, un bien commun.
Quels médiateurs, initiateurs, animateurs de projets pour le territoire ?
Quelles priorités partagées ?
Aménagements, protections, régulation développement identification
Gestion, exploitation, transformations, transmission
Régulation / orientation
Taxes / influences
Collectivités et associations territoriales
Professions agricoles
(+/- ancrés dans le territoire et reliés entre elles, participant +/- à son identité)

L'agriculture dans une gouvernance locale tripartite des territoires et de l'alimentation

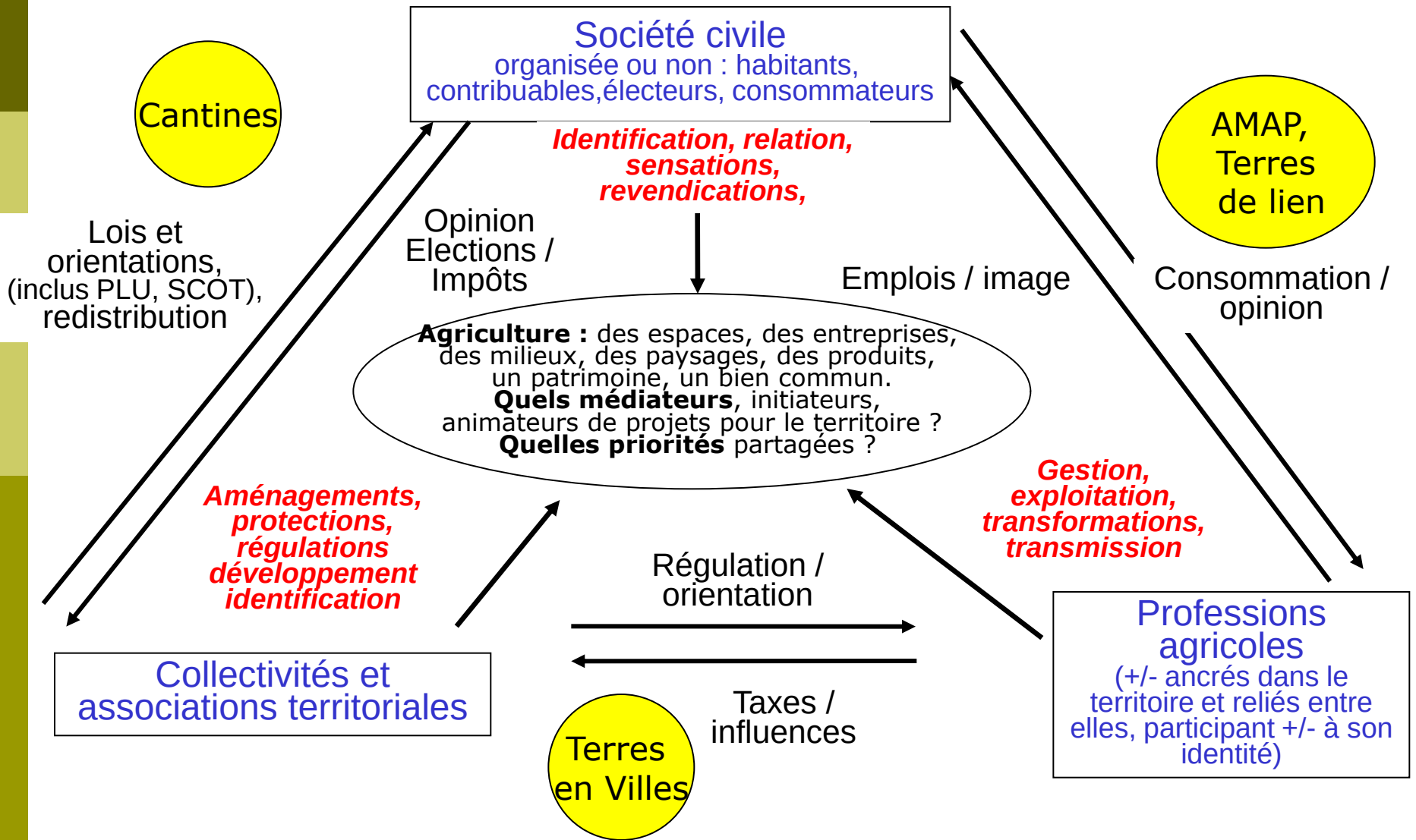
Société civile
organisée ou non : habitants, contribuables,électeurs, consommateurs
Cantines
AMAP, Terres de lien
Identification, relation, sensations, revendications,
Lois et orientations, (inclus PLU, SCOT), redistribution
Opinion Elections / Impôts
Emplois / image
Consommation / opinion
Agriculture : des espaces, des entreprises, des milieux, des paysages, des produits, un patrimoine, un bien commun.
Quels médiateurs, initiateurs, animateurs de projets pour le territoire ?
Quelles priorités partagées ?
Aménagements, protections, régulations développement identification
Gestion, exploitation, transformations, transmission
Régulation / orientation
Collectivités et associations territoriales
Taxes / influences
Terres en Villes
Professions agricoles
(+/- ancrés dans le territoire et reliés entre elles, participant +/- à son identité)

En Ile de France, 4 niveaux territoriaux, 8 types de collectivités

- Un conseil régional
- 8 conseils généraux dont Paris
- 114 intercommunalités qui regroupent 70% des communes et 62% de la population hors Paris :
  - 4 syndicats d'agglomération (villes nouvelles),
  - 39 communautés d'agglomérations (urbaines)
  - 71 communautés de communes (rurales),
- 4 Parcs Naturels Régionaux (PNR)
- « territoires de projet » : Leader, 341B, Agri-urbain (souvent associatifs), OIN
- 1281 communes

L'agriculture à la croisée des questions **d'échelles** de proximités et de **projets** démocratiques

- Actualité croise débats légitimité PAC de 2014 / légitimité des CL à intervenir les unes les autres

- Politiques sectorielles ou territoriales ? :
  - « **bloc de compétences** » ou « **clause générale de compétence** »,
  - Agriculture : Bruxelles ou interterritorialité (Vanier) ?

- La France (96% en interco) en 2581 morceaux, c'est en moyenne des entités de 20 300 ha et 185 exploitations.

- CC : en moyenne 13 communes et 11 500 habitants (= 5 000 foyers, soit 100 équivalent amap, 13 boulangeries, 6 boucheries).

Des **souhaits de proximités** à l'agriculture qui préfigurent autant de politiques

- **Proximité géographique** agricultures – **habitants** qui dépend de la plus ou moins grande proximité (subie ou choisie) des personnes et de leur habitat à l'espace agricole ;

- **Proximité commerciale** producteurs – **consommateurs :**
  - connaissance variable des ressources locales et de l'origine des produits alimentaires
  - motivation +/- grande pour circuits courts et liens avec producteur

- **Proximité politique** agriculteurs et **citoyens** selon la connaissance des impacts des différents systèmes de culture, de transformation et commercialisation sur la qualité du territoire, sur la société.

- **Proximité culturelle** selon le degré de (mé)connaissance des réalités techniques, économiques et sociales de l'agriculture.

- → Quelles **proximités désirées** pour quelles politiques ?
- **La trilogie périurbaine** (mon pavillon, ma voiture, ma grande surface) en triple collision avec l'agriculture (emprise et conflits, morcellement et pollution, dumping et mondialisation). Triple proximité à négocier : PU expérimental.

Les politiques agricoles locales se distinguent les unes des autres par **4 modes** d'intervention :

- Une ou des visions : +/- traduits en discours/projet/programme/ dispositifs :
  - orientation politique, charisme
  - Mission du type de structure : PNR, Leader, TAU
- des **réglementations** (zonages, normes, autorisations…) :
  - Point faible des TAU
- des (co-)**financements** : vote du conseil
  - Toutes les échelles de territoire peuvent appeler des cofinancements. Plus limité pour communes.
- et des **processus** de concertation (seules, à 2…à 5) : culture politique
  - Point fort des TAU : chartes, collèges…

- Un outil tout à fait hybride :…

5 approches sectorielles pour de nouvelles proximités agriculture et territoire (péri)urbain

- De la **protection** au projet agricole, de l'encadrement des emprises foncières à l'investissement proactif en faveur de l'installation
- Des soutiens locaux aux **structures** de production pour plus de liens
- Politiques de **qualité** : le territoire à la recherche d'espaces et de produits valorisants
- Politiques de **commercialisation** : à la recherche de liens de proximités, entre réseaux et territoires
- L'agriculture réinvitée ou réinventée dans le patrimoine et la **gouvernance** ?

  - *Glissement de politiques de régulations **spatiales** vers régulation du **type** d'agriculture voir d'agriculteur.*

Du projet de société aux visions, fonctions et politiques agricoles

- Approches **libérales** et entrepreneuriales (investissements, capital, rendements, baisse des "charges") *R*
- Approches **sociales** (emploi, liens, pédagogie, vivabilité) *TAU*
- Approches **environnementales** (ressources, équilibres, diversité, santé) *R et CA*
- Approches **sécuritaires** (réserves, protection, sécurité sanitaire) *C et CA*
- Approches **patrimoniales** (traditions, savoir-faire, terroir, races/variétés, ancrage culturel, paysage) *PNR*
- Approches **identitaires** (image, paysage, territoire, spécificité, notoriété) *C traditionnelle ou nlle CC*
- Des approches **urbaines** : organiser ou verdir la ville, aérer, contingenter l'étalement, (dé)cloisonner, recylcer*. R et CA*

I. De la protection au projet agricole, de l'encadrement des emprises foncières à l'investissement proactif en faveur de l'installation

a) **par les orientations et l'application des documents d'urbanisme** : multiplication des liens C / CC si projet

- **Des espèces aux espaces** (et vice versa) : SD pour la valorisation des espaces périurbains de CA Marne et Chantereine : catégorie spatiale « développer la culture maraîchère »

- CDCEA : sur une quinzaine de membres de droits, 1 Pt d'EPCI ou de SM porteur d'un SCOT

- CA Pays Voironnais : incitation **financière** à la réalisation de diagnostics agricoles poussés pour l'élaboration des PLU communaux.
- CC de Prayssas (Lot et Garonne) : *La force de notre territoire : 314 exploitations sur 10 400 ha. La CCCP du canton de Prayssas qui ne peut agir sur le prix du blé ou sur le prix du boeuf a décidé de soutenir autrement l'agriculture : en préservant le potentiel agricole en proscrivant le mitage et l'urbanisme galopant : 1er PLU* ***intercommunal*** *du département.*

ZAP et PAEN, des outils entre deux échelles

- La ZAP (LOA 99) érige la « vocation agricole » d'un territoire en « **servitude d'utilité publique** » annexée au **PLU** qui soumet à contrôle les changements d'occupation des sols : avant acceptation par le **Préfet**.

- Montlouis (37): ZAP de **323 hectares** (AOC). Action de la CC de l'Est Tourangeau pour sa mise en place, et de l'AU de l'Agglo de Tours. 3 ZAP intercommunales en Haute-Savoie

- la ZAP, contrairement au PAEN, est un outil foncier dépourvu de projet d'action, qui reste à inventer par les collectivités concernées. Elle permet de **dépasser l'intérêt communal** par son caractère intercommunal et/ou par la responsabilisation du Préfet. Un outil appelé à sortir de l'anonymat grâce aux EPCI / TAU ?

- Au sein du PAEN le CG peut acquérir du foncier, essentiellement par exercice du droit de préemption de la SAFER, la loi DTR de 2005 donnant un 9ème objectif à son droit de préemption : préserver les espaces naturels et agricoles périurbains.

  Il semblerait logique de permettre au CU et CA, maîtres d'ouvrage des SCOT, d'initier elles aussi des PAEN, programmés dans le SCOT (l'intérêt supérieur étant déjà validé par l'Etat).

b) Par l'aménagement des zones agricoles et leur contrôle

- Face au développement de friches travail de recherche des propriétaires pour respect du **code rural** (L 125.1 CR) par entretien des parcelles : communes ou TAU

- Certaines CC ont ainsi institué des « zones d'activité agricoles » dans lesquelles la collectivité a investi dans
  - les circulations sécurisées (Marne et Gondoire)
  - les chemins (rarement commune)
  - un point d'eau collectif ou non (Pussay)
  - la création et la remise en état de fossés,
  - la sécurisation des récoltes (Vernouillet)
  - Habitat en « hameau agricole » (Périgny)

- Tout **investissement** de la collectivité dans l'espace agricole = signal de **pérennisation**, qu'il s'agisse d'équipements directement utiles aux agriculteurs ou d'aménagements touristiques : sentier de découverte de l'agriculture, MNE (Périgny : difficulté de transmettre l'héritage investissement-projet à la CCPB). Evolution historique des communes pionnières vers les TAU institutionnalisés ou non en lien avec R.

- Cté d'Agglo Marne et Gondoire (77) diffuse plaquette « aménagements urbains et circulations agricoles » aux élus et aux associations pour cohabitation agri / voitures. ***Echelle des déplacements de proximité et agricoles***

c) Coopération avec la SAFER : exemple d'un partenariat à l'échelle CC

- La CC du Comté de Provence 1ère collectivité du Var à signer avec la Safer une Convention d'intervention foncière (CIF)
  - la CCCP bénéficie d'un conseiller foncier, salarié de la Safer qui facilite circulation d'informations entre vendeurs et acquéreurs potentiels, anticipe les ventes de terres agricoles, évite leurs changements de vocation, au besoin par **droit de préemption**.
- et une Convention d'aménagement rural (CAR) :
  - en renforçant les exploitations par le regroupement de parcelles,
  - en offrant l'espace nécessaire à **l'installation** des jeunes agriculteurs,
  - en remettant les **friches** en culture comme à Tourves.

- Depuis 2007, 500 hectares de terres, vignes et bois ont ainsi été maîtrisées par l'action conjointe des élus communaux, intercommunaux et de la Safer = plus de 100 actes de vente (dont 15 préemptions) : **77 ont été aidées par la CC** (70 à 80 % des frais de notaires) pour une enveloppe totale de 37 000 €.

- EPCI pas représentés dans les CTD des SAFER
- En IdF CSIF sont à la fois en direction des communes et des EPCI
- « Derrière chaque PRIF un projet » mais pas encore un EPCI ou TAU…

d) Valorisation / acquisition de propriétés foncières :

- EPCI et C agissent sur un ou plusieurs maillons dans la recherche de foncier – agriculteur(s) – logement - lieu de transformation/vente – marché. Concurrence possible entre communes à la recherche de « son maraîcher » (bio).

- EPCI, R ou C **attributaire** dans le choix de l'exploitant : position nouvelle, +/- bien vécue par la profession.

- Agriculture en mode couveuse, conditionnalités, lieu-test, crédit bail…Question de subsidiarité communale dans le portage du foncier / AEV (la propriété R au lieu de la ZAP)

- **La CC du Plateau de Gentioux** (23) a racheté pour 180K€ exploitation de 138ha en ovin bio = installation 2 familles en GAEC en location. Convention entre la CC, GAEC, association (*Champs du possible*), PNR et le Conservatoire R des espèces naturelles, (Natura 2000). **En contre partie** : ouverture à l'accueil et vulgarisation scientifique. Attente de reprise des parts par foncière citoyenne. **R Limousin** aide communes et CC à réaliser un **diagnostic foncier** pour faciliter installation.

îledeFrance
Agence des Espaces Verts

Les Coteaux de l'Aulnoye

Installation d'un nouvel agriculteur bio : maraîcher et éleveur bovin

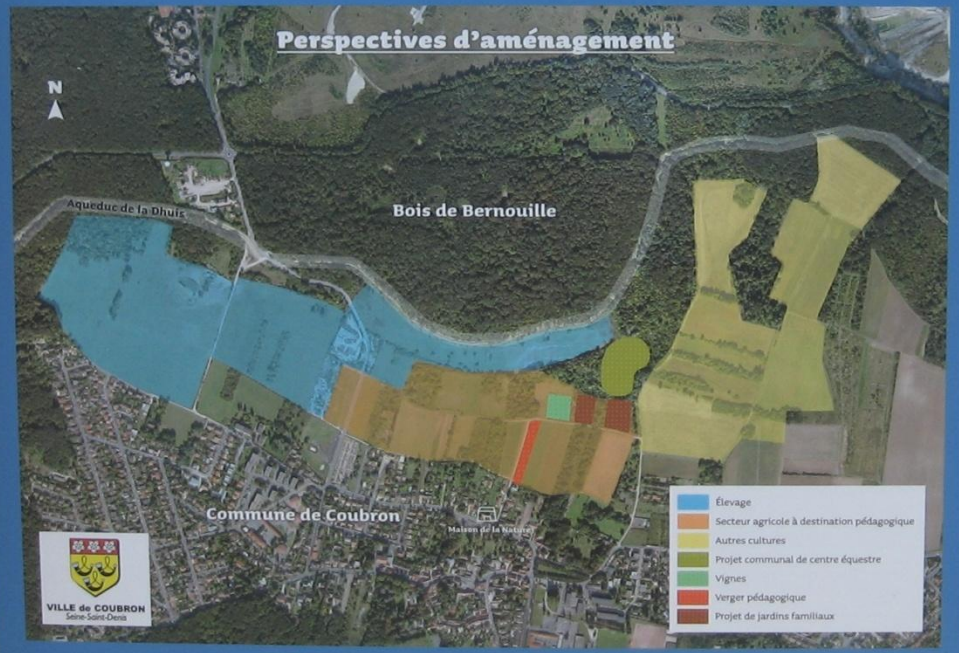

Grâce à la volonté de la commune de Coubron de maintenir un espace agricole aux abords du village, les Coteaux de l'Aulnoye ont accueilli pendant près de 40 ans un élevage de vaches laitières, le dernier de Seine-Saint-Denis. Le départ à la retraite des deux exploitants en place a posé la question de l'avenir de ce territoire. Désireuse de maintenir la vocation agricole du site et consciente de son intérêt écologique et paysager, l'Agence des espaces verts d'Île-de-France, gestionnaire du site pour le compte de la Région, a lancé un appel national à candidature pour trouver un repreneur.

Un jeune agriculteur a été choisi et s'est engagé à pratiquer sur les 50 hectares de terres agricoles du maraîchage et à maintenir un élevage bovin avec élaboration de produits laitiers dérivés (yaourts, fromages, etc.), ceci en respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique.

L'activité de maraîchage bio va commencer prochainement et les fruits et légumes seront vendus directement aux consommateurs locaux via une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). L'activité d'élevage devrait quant à elle reprendre lorsque les bâtiments nécessaires (étable, salle de traite, fromagerie…) auront été construits. Le retour des vaches dans les pâturages des Coteaux de l'Aulnoye est prévu pour 2013 ou 2014.

En marge de l'activité agricole et en complément de la vigne et du verger pédagogique existants, des jardins familiaux et un centre équestre devraient aussi voir le jour *(cf. carte ci-contre)*.

En 2011, pour garantir la protection des espaces agricoles et forestiers des coteaux, une charte de territoire a été signée entre 13 partenaires dont la commune de Coubron, la Région Île-de-France et l'Agence des espaces verts. Elle définit les grandes orientations d'aménagement de ce site et les engagements de chaque signataire.

Faits marquants :

2013 / 2014
Retour d'un troupeau de vaches laitières

2012
Construction de bâtiments d'élevage
Début du maraîchage

2011
Signature de la charte des Coteaux de l'Aulnoye

2010
Départ à la retraite des agriculteurs en place puis choix d'un agriculteur repreneur

II. Des soutiens locaux aux structures de production pour plus de liens

- Via régimes d'aides notifiés par CG ou CR ou Etat auprès de l'UE (comité STAR : 18 mois !), avec en général plafond investissement à 40% + bonification (ja, ab…) (voir aussi invest. sur foncier public). Fonctionnement : 80% max.
- Ou via Aide « de minimis » (hors notification): 7 500 € max / 3 ans pour exploitations (200 K€ pour entreprises de première transformation). Via compétence obligatoire déveco.

Complexité et approche filière renvoient aux EPCI + R

- Soutien aux **filières** agricoles **pas ou peu aidées par la PAC**
- Soutien aux **diversifications** (agricoles ou para-agricoles) → **liens** économiques et sociaux (emplois) avec le territoire, attentes sociales (AB)
- Soutien à la **transformation locale** des produits (cf AOC, forcément supra communal), conditionnement.

La création de Fonds Intercommunaux pour le Développement Agricole

- Créé en 2010 par la CC du Grésivaudan, il subventionne l'installation et le dévt :
  - Plafonné à 4 000 €, à 7 500 € pour l'AB
  - Dossiers instruits par comité de pilotage FIDA
  - 4 exploitations aidées en 2010, enveloppe annuelle de 30 k€
  - Matériel d'occasion finançable contrairement à la DJA : souplesse
  - FIDA s'ajoute aux aides CG et CR
- FIDA également dans la CA du Pays Voironnais, étendu à des actions de promotion ou développement de filières.

La CC du Pays de Soule Xibéroa se tourne vers son propre marché

- 2003 : diversification de l'abattoir de la commune de Mauléon (en régie à autonomie financière) par création d'une salle de découpe : réorientation vers filières courtes, notamment amap.

- 2010 : rattachement à la CCPSX et agrandissement (Feader, CR et CG = 40% soit 640k€), recrutements. 40% des bêtes abattues sont d'origine souletine, « **province** du Pays Basque nord ».

- Depuis 2009 : Animation de filière à destination des éleveurs par la CC vers circuits courts, **dans et au-delà du territoire**.

- 33 emplois, 460 usagers locaux

- CC Lodévois et Larzac pourrait prendre le même chemin (adhésion à un syndicat mixte) avec l'abattoir de Pézenas actuellement en régie. Déjà la cas à Belle-Ile en Mer.

Croisement des échelles agricoles à St Etienne

- Décision de la **municipalité** de privatiser l'abattoir en 2009
  - spécialisation en bovin et en gros volumes,
  - Empêche de fait l'utilisation de cet équipement par les petits producteurs.

- La CA St Etienne Métropole (SEM) en lien avec les trois chambres consulaires, elles-mêmes en association avec les producteurs fermiers et les bouchers, étudie aujourd'hui la faisabilité d'un « **abattoir multi-espèces de proximité** » en Sud Loire.

- SEM sera partenaire de l'investissement, aux côtés du CG et des CR Rhône Alpes et Auvergne, bien que le projet se situe dans une autre CA (Loire Forez) et non dans SEM. Elle investira donc dans un projet extérieur à son territoire mais qui représente **un service pour ses agriculteurs et ses bouchers** : un exemple d'interterritorialité en matière de politique agricole entre collectivités urbaines, périurbaines et rurales.

→ Dans cette exemple la structure la plus directement en lien avec les consommateurs est hors l'agglomération, et celle destinée à l'export dans l'agglomération. Proximité et circuits courts ne sont décidément pas synonymes.

CC Berg et Coiron (07) : la CC comme bassin d'emploi agricole

- La commission agriculture de la CC a mené durant 3 ans une réflexion sur la place de l'agriculture dans le territoire en partenariat avec la CA07 : agri = 320 emplois. « Diagnostic de l'état des manques ». *« Inexistence de service de remplacement constituait **faiblesse** pour le territoire ».*

- Mise en place d'un **groupement d'employeurs (3 salariés) et d'un service de remplacement** : deux associations dont le Pt est le VP de la CC en charge de l'agriculture. 18 adhérents.

- CC subventionne les deux asso à hauteur de 2 500 € , mais surtout met à disposition du **temps de travail** de ses agents et finance **l'intervention de la Chambre d'Agriculture.**

- *Soutenir l'agriculture est donc nécessaire pour le maintien de l'activité elle-même, mais également pour le **cadre de vie** qu'elle apporte aux habitants et aux touristes (entretien de l'espace et des paysages), et pour la production de **qualité** recherchée par les consommateurs.*

« l'espace de vie » comme échelle d'accompagnement « horizontal »

- Le soutien aux porteurs de projets reste organisé selon une **logique verticale** (développement agricole classique pour la production, associations dép ou rég pour l'accueil, et au coup par coup pour sujets émergents comme l'énergie).

- Ce type de système de développement n'a pas été conçu pour créer et valoriser les synergies à **un niveau géographique qui donne du sens à la multifonctionnalité** : relations producteurs/consommateurs, renforcement du lien social, implication des agriculteurs dans l'environnement et les paysages, préservation des savoirs faire locaux, produits alimentaires typés…

- Il est plus facile d'identifier un interlocuteur pour la **globalité** de son projet pour une installation en mono production laitière que pour un futur installé en lait + transformation + vente directe ou lait + accueil.

- *L'organisation de systèmes d'appui agricole **« horizontaux »** fondés sur la multifonctionnalité à une échelle géographique pertinente (pays, intercommunalités) est la condition pour prendre en compte la créativité de porteurs de projets s'appuyant sur **leur environnement local***

- **le territoire**, qui n'est pas défini à priori mais se rapproche d'un « espace de vie » (pays, communauté de communes), peut être le niveau de cohérence pour de **nouveaux systèmes d'accompagnement** ;

AFIP et FRCIVAM Bretagne

III. Politiques de qualité : le territoire à la recherche d'espaces et de produits valorisants

- Liens entre **les rapports (d'exigence) des personnes** à l'alimentation, à l'environnement, au territoire ?
  - → liens entre (échelles de) **gouvernance** alimentaire, environnementale, territoriale ?
  - → Liens pô agri-environnementales / labellisation et amélioration de la qualité (sanitaire et organoleptique) des produits ? Qualité du cadre de vie des habitants ?
- Mise aux normes, accompagnement aux MAE
- Baux avec clause environnementale
- **ENS** et **PPEANP** : espaces « **ordinaires** » / remarquables
- **AB emblématique du lien produit et milieu** (qualité visible et invisible).
- Soutien au fonctionnement : plus approprié aux grandes collectivités (ATABLE). Qualité, responsabilité, fierté : terreau pour désirs de liens.
- **marques terroir :** approche PNR / AOC labellisation des produits → des lieux. Cresson de fontaine. Bières « locales ».

Des approches « qualité » plus ou moins élargies à la société civile et aux porteurs de projet

- **CA Pays Voironnais : première charte agricole intercommunale**, en 1994, pour maintenir emplois et exploitations. Décline la notion de qualité. Charte reliée à Schéma Général des Espaces Naturels.

- CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse a obtenu de l'Agence de l'Eau le financement de son engagement selon deux axes :
  - réduire l'usage des **pesticides** dans les exploitations
  - Sensibiliser **les services communaux** et les **particuliers** sur leur utilisation dans les jardins publics ou privés.
- Audit territorial Plaine de Versailles : consultation de 72 membres de l'APPVPA. Biodiv agri avec chasseurs, agri, naturalistes, scientifiques…
- Soutien **indirect** à l'AB (portage financier) : CC Hauts du Lyonnais (69) investit 200 K€ dans cuisine réservée à la préparation de repas bio et qui sera louée à un entrepreneur local (opération rentabilisée pour la CC au bout de 17 ans) : un débouché de plus aux producteurs locaux AB.

IV.Politiques de commercialisation : à la recherche de liens de proximités, entre réseaux et territoires

L'EPCI créateur du lieu et du lien commercial adapté au territoire : CA Pays d'Aix

La Halle de producteurs
Terres de Provence
Marché de demi-gros
les lundis / mercredis / vendredis
Parking du magasin Truffaut à Plan de Campagne

- Marché intercommunal des productions **locales** à Aix (Plan de Campagne) mis en œuvre par CA PA et CA13 après enquête (2009) auprès des producteurs déjà présents sur les 64 marchés de détail et de plein air. Auj. 30 producteurs (de 4 à 81 km), 1 200 visiteurs / jour.
- Grande halle de 750 m² de fin avril à octobre, sur le parking d'une zone commerciale très fréquentée (300 magasins, 800.000 visiteurs/an).
- Vente par cagettes de 2 à 5 kg, 3 jours par semaine. 17h00 à 17h30 : Vente aux professionnels (détaillants, restaurateurs…: 27/1 300). 17h30 à 19h00 : particuliers : prix **-27% / GMS**
- Sur budget annuel de 120 K€, la CA apporte 81 K€
- *En consommant ces produits vous vous engagez dans une démarche de développement durable, en favorisant un meilleur bilan carbone par la consommation de produits locaux. Vous soutenez l'agriculture locale* ***et l'emploi.***

La création de marques territorialisées

- marques identificatrices à un **territoire** plus qu'à un **terroir** : promotion de l'agriculture (infra) régionale, « manger local » (« Terres d'ici »), soutenir l'emploi, plutôt que recherche d'un **lien** entre exigences environnementales et agroalimentaires. Auto-contrôle. Plusieurs professions impliquées.

- Marque « Lyonnais Monts et Coteaux » soutenue par 7 CC (5 300 € chacune par an). Créée par des élus, appropriée par les agriculteurs qui la dirigent aujourd'hui avec d'autres professions (restaurateurs). Cahiers des charges réalisés et contrôlés **par les agriculteurs** eux-mêmes. L'important c'est l'esprit d'équipe, « vendre le collègue ».

Entre réseaux et territoires

- Valoriser une filière → travail de mise en réseau sur territoire plus vaste pour reconstituer les **circuits éclatés :** pains locaux : **sens** et **lien.** A la recherche du producteur ou du consommateur selon les cas.

- Territoire vs Réseaux (le lieu du lien…) : encouragement des **contractualisations** type AMAP / **réseaux** de producteurs / qualité, accueil et animation du **marché**, producteurs ou revendeurs : des échelles différentes éventuellement en tension.

- SAN de Sénart en Essonne initie lui même mise en réseau de consommateurs pour Amap puis recherche du maraîcher, **médiation** foncière pour installations

- Favoriser, conditionner ou empêcher **l'installation d'une** nouvelle grande ou moyenne surface (**GMS**) : C / EPCI

De la promotion locale à la gouvernance alimentaire par l'EPCI

- Accompagnement de la création de magasins de producteurs et de marchés (rôle persistant des communes)
- CA PV : Filière viande bovine locale pour la restauration collective : une dizaine d'éleveurs du PV pour 100 000 repas /an dans les cantines scolaires. TAU ouvre à approche globale / compétence par niveaux scolaires (Campus Orsay).
- Soutien à la semaine du goût.
- Animation et communication (quartiers d'habitat social, écoles…)
- Création d'une légumerie pour alimenter en légumes locaux la restauration collective
- Développement de restaurants circuits-courts-insertion

Ces différentes actions posent les bases d'une politique alimentaire locale à part entière. J-P BRET (Pt de la CA PV)

V. L'agriculture réinvitée ou réinventée dans le patrimoine et la gouvernance ?

La structuration de l'échelle EPCI comme échelle de réactivité, d'analyse et de prospective

- La charte **Agriculture Urbanisme et Territoire** (AUT) du Jura signée par la DDT, la Chambre d'Agriculture, l'Association des Maires du Jura et le CG propose un « mode d'emploi » et les services des 4 signataires pour la création de « **commissions AUT** » dans les CC pour travailler (au moins une fois / an) sur :
  - La consommation du foncier
  - L'évolution de la situation de l'agriculture
  - Les enjeux sociaux, économiques et environnementaux
  - Données et analyses présentés par les services des 4 partenaires
  - Vision prospective

- Ces commissions sont invitées à un fonctionnement en **réseau**

- Composition : élus EPCI, agris, 4 partenaires + au choix Safer, CAUE, Jura Habitat, ONF…

Une structuration plus interne au monde agricole : les « groupes Territoire » (44)

- *« L'objectif est que le monde agricole soit reconnu par les interlocuteurs au sein des **intercommunalités**, structures décisionnelles en matière d'aménagement du territoire. La mise en place de 23 GT, par la CA44, sur chacun des 23 territoires intercommunaux est un moyen d'y parvenir. A l'heure où le foncier agricole est très convoité, et donc où la **concertation** est nécessaire, ces GT sont incontournables sur le terrain. Par cet **ancrage territorial**, la CA44 a créé un **réseau** pour permettre aux agriculteurs de participer pleinement à la réflexion sur le devenir des territoires, dans laquelle ils doivent être **force de propositions** »* (Pt de la CA 44).

- Ces GT constituent dorénavant le lien agriculteurs - CL en Loire-A : en 2010, 11 partenariats, chartes ou conventions, sont actifs entre CA44 et des CC. 12 autres conventions sont en œuvre, soit à l'échelle communale, soit à l'échelle de syndicat de SCOT etc…

- **Composition des GT**
  - correspondants communaux Territoire de la CA44,
  - un représentant de chaque organisation syndicale agricole
  - CUMA, GAB et organisations agricoles qui ont manifesté leur intérêt.

Des chartes souvent « verticales »

- Depuis 2004, le Grand Besançon pilote le **projet partenarial SAUGE** (Solidarités Agricole et Urbaine pour des Gains Économiques environnementaux et en termes d'emplois) qui réunit : le Grand Besançon, la CA25, la ville de Besançon, le CG, la Région, l'EPLEA de Besançon et l'Afip

- Charte des Coteaux de l'Aulnoye : exemple atypique d'une commune très entourée…verticalement. Mention « horizontale » dans la légende du SD VEOP de Marne et Chantereine : « créer des liens avec la nouvelle exploitation de Coubron ». Présence associative.

- TAU : Relations +/- délicates avec **interco** (adhésion des communes et non des interco à l'asso), concurrence de compétences mais rôle de médiation s'impose

- **Réseau des territoires agri-urbains** depuis avril 2011 animé par le Réseau rural et soutenu par le **CR** = interterritorialité.

Une nouvelle gouvernance locale au secours de l'agriculture…

- Les moteurs de la **dynamique** (à relancer sans cesse) agri-urbaine : élus, agriculteur, associatifs,…ou salariés.

- À la recherche du plus petit dénominateur commun / Charte

- **Ambivalences** des catégories d'acteurs :
  - élus : territoires et formation politique,
  - agriculteurs : famille, filière, syndicat, capital, ressources agraires
  - associations : habitants, consommateurs, électeurs, contribuables, (pro)
- **Alliances** :
  - Asso - Agri vs élus : projet de dévt BA 217
  - Asso - élus vs Agri : Siège des Jardins de Cocagne à Vauhallan (91)
  - Asso vs Agri-Elus : Montesson

- Effet mobilisateur d'un danger extérieur (projet de l'Etat, projet économique présentant des nuisances…)

…l'agriculture (convoquée) au secours du projet de société local(e)

- Agriculture souvent **utilisée** par CL pour leur identité mais valorisation (célébration) avec participation marginale des agris. Fête de l'EPCI ? Etre reconnu dans le patrimoine vivant pour l'être dans la gouvernance.

- « Projet agricole de territoire » ou « Projet de territoire agricole » ? Ou développement de **territorialités parallèles** et décalées interco / asso ? Décalage également démocratique. Pas de réseau IdF des (animateurs d') EPCI.

- Argumentaire-motivations pour le maintien-adaptation de l'agriculture : **identifier**, **nourrir**, **relier** : Densité agricole dans la densité urbaine, densification-diversification horizontale et/ou verticale.

- **Mixité** propre à la démarche DD : Appels à projets mêlant asso, CL et agri (CG 91), Agenda 21

- **La « campagne »** résidentielle, nature, agro-industrielle ou entrepreneuriale ? Quel choix hybride local et partagé ?

La mise en proximité de l'agriculture par les collectivités : une (re)construction en trois mouvements (et trois espaces-temps)

- **Rapprocher** les espaces, les productions, et les producteurs des habitants-c : ***les lieux***
- **Relier** les personnes dans les échanges et avec le territoire : ***les liens***
- **S'approprier** les identités agricoles, patrimonialiser la qualité : ***les lignes***

- → *importances respectives, interrelations entre les trois mouvements, espaces et temps de mise en proximité de l'agriculture ?*

Conclusions

- Pouvoir des EPCI sur l'agriculture réel et croissant si motivées par rapprochement avec habitants : refaire de l'agriculture **un lieu de liens non délocalisable**.
- **Réappropriation locale des enjeux agricoles (/Etat – UE) par**
  - désengagement de l'Etat de l'aménagement du territoire,
  - PAC actuelle qui soutient peu les agricultures de proximités,
  - Émancipation politique des EPCI,
  - nouvelles préoccupations environnementales et alimentaires

→ **concurrence** : « territoires de projet » oublient zones déficitaires en ingénierie territoriale.

- Agriculture dans **multitude** et **diversité** de politiques / échelles / réseaux / enjeux (envt et alimentation).

- Recherche des lieux de concertation nécessaires pour édifier une gouvernance agricole de proximité **cohérente et partenariale** (interterritorialité) dans un dialogue à 3 ou 4 et multi-niveaux.

- **EPCI échelle pertinente, responsabilisante et "intégrante" pour l'agriculture mais qui la bouscule horizontalement et verticalement.**

- **Rapprocher, relier, s'approprier** : des mouvements qui placent différemment les acteurs, les rôles, les priorités : diversité des expériences et des évolutions, selon espaces et filières, sensibilités politiques des 3 acteurs en jeu .

- Une nouvelle gouvernance locale au secours de l'agriculture périurbaine de proximité…l'agriculture périurbaine de proximité au secours **de projets de société, de nouvelles urbanités, de nouvelle appropriations territoriales**